

FRONT DE LUTTE PORT DE BOUCAIN POUR UNE ALTERANTIVE A L'AUSTERITE

L'accord national interprofessionnel du 11 janvier, signé par le patronat et certaines organisations syndicales ne représentant que 38 % des salarié(e)s est une régression sociale inédite :

- Temps partiel ajustable
- Expérimentation du CDI intermittent
- Lorsqu'il y a difficultés dans l'entreprise :
- Mobilité forcée
- Modulation du salaire et du temps de travail
- Un accord d'entreprise pourra être moins favorable que les conventions collectives et que la loi.

Il porte des coups sévères au **DROIT du travail** dans le droit fil des préconisations européennes, au nom de la compétitivité.

Cet accord n'est pas acceptable !

Il est urgent au contraire de légiférer pour assurer une **véritable sécurisation de l'emploi et de la formation** :

- En donnant aux comités d'entreprise **un droit de veto** pour s'opposer aux licenciements et faire examiner et financer des plans alternatifs
- En votant des lois **contre les licenciements boursiers** et permettant un **droit de reprise** des salarié(e)s
- **Une présence avec des droits** de représentant(e)s des salarié(e)s dans les conseils d'administration pour débattre des choix stratégiques de l'entreprise et prendre les mesures indispensables pour **l'égalité homme-femme notamment en matière de salaires**.

Avec les élu(e)s du Front de Gauche, portons ensemble à l'Assemblée Nationale et au Sénat notre révolte et nos propositions en **signant la pétition** :

CONTRE LA TRANSCRIPTION DANS LA LOI DE L'ACCORD DU 11 JANVIER POUR UNE VERITABLE SECURISATION DE L'EMPLOI

NOM-PRENOM

ADRESSE

TEL

MAIL
